

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
15 février 2021

---

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 257

présenté par  
Mme Blin

-----

**ARTICLE 2 BIS**

Compléter cet article par les mots :

« en garantissant la pluralité des sources d'information ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article prévoit un rapport sur l'application de la législation relative au délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse. Il convient que ce rapport garantisse la pluralité des sources d'information.